



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **CLUB LES RADIOMODLISTE INC RIMOUSKI [Club 179, Zone I]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP**

à ou à partir de l'emplacement suivant: **FACE AU 1216 BOUL. ST-GERMAIN EST** – à moins de 0.5 mn de **48° 24' 33.6" N, 68° 36' 36.0" W**

Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :

En plus de se conformer à tous les règlements de MAAC, du club et des règles de la localité ...

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que CLUB LES RADIOMODLISTE INC RIMOUSKI [Club 179, Zone I] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.

Président, MAAC

Date